



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Indonésie

Question écrite n° 1138

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'incarcération d'un ressortissant français à Bali, en Indonésie, Michaël Blanc. Dans de nombreuses questions écrites, il était intervenu auprès du précédent gouvernement sur la nécessité de négocier rapidement avec l'Etat indonésien la conclusion d'une convention de transfèrement. A ce jour, semble-t-il, rien n'a été fait pour cela et près de quatorze mois ont été perdus. Michaël Blanc est toujours détenu dans une prison indonésienne dans des conditions très difficiles afin de purger une peine particulièrement excessive par rapport au motif d'accusation. Il semble que la conclusion d'une convention bilatérale de transfèrement avec l'Indonésie soit la dernière solution, toutes les voies de recours ayant été épuisées. De plus, un engagement international de cette nature liant nos deux pays pourrait peut-être résoudre à l'avenir dans des délais raisonnables des cas identiques, puisque l'Indonésie attire chaque année de plus en plus de nos jeunes ressortissants. Aussi il lui demande de lui indiquer s'il a l'intention d'entamer rapidement des démarches auprès des autorités indonésiennes afin qu'un tel accord en matière d'exécution des peines puisse être enfin conclu avec l'Indonésie et dans quels délais.

Texte de la réponse

M. Michaël Blanc n'a pas souhaité, à ce stade, être transféré en France. Il a déposé une demande de grâce, récemment transmise à la présidence de la République indonésienne, laquelle doit prendre une décision à ce sujet, étant entendu qu'il n'a pas bénéficié de la grâce présidentielle à l'occasion de la cérémonie annuelle de la fête nationale indonésienne du 17 août 2002. Dans ce contexte, l'ambassade de France à Jakarta a repris l'attache de ses interlocuteurs à la présidence de la République pour évoquer le sort de M. Blanc et plaider pour qu'il puisse bénéficier dans les prochains mois d'une mesure de clémence. M. Michaël Blanc continue de recevoir des visites régulières du consul honoraire de France à Bali, de l'ambassadeur lors de ses déplacements dans la région ainsi que de la consule à l'occasion de ses missions trimestrielles à Denpasar. La négociation d'une convention bilatérale de transfèrement avec l'Indonésie n'est pas envisagée à ce jour. Cependant, le transfèrement en France de Michaël Blanc pourrait être réalisé par un accord en forme simplifiée, pour ce seul cas et pour raisons humanitaires impérieuses, conformément à la loi française en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1138

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2713

Réponse publiée le : 7 octobre 2002, page 3445